

DEPARTEMENT DE
CORSE DU SUD

Délibération du Conseil Municipal de SOLLACARO

ARRONDISSEMENT
DE SARTENE

Séance du 31 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mars à 18 heures

Date de la convocation : 21/03/2023
Date d'affichage : 21/03/2023

Le Conseil s'est réuni au nombre prescrit par le règlement
dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur
Jean-Jacques BARTOLI,

Membres en exercice : 10
Pour : Contre : Abstention :
Présents :
Absents excusés :
Absents non excusés :
Pouvoirs :
Secrétaire de séance :

Objet : VOTE DES TAUX RELATIFS AUX DIFFERENTES TAXES

Le Président propose pour l'année 2023 de conserver les mêmes taux d'imposition par rapport à 2022. Le produit attendu est de **169 872.00 €** selon les détails présentés dans le tableau ci-après.

Il précise que suite à notre adhésion à la CCSVT une partie de la TH est maintenant perçue par la Communauté des communes (ex : part du département) ainsi que la totalité de la CFE.

Cependant, à travers les attributions de compensation mises en place dans le cadre de la CLECT, la Commune percevra la somme de 74 818.00 € en retour de la CCSVT.

TAXES	BASE 2023	TAUX D'IMPOSITION	PRODUIT ATTENDU
TH	414 983.00	13.37 %	55 483.00
TF (BÂTI)	528 600.00	21.64 %	114 389.00
TF (NON BÂTI)	/	/	/

169 872.00

Le Président demande donc au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité des membres présents les taux proposés par son Président.

Le Président,
Jean-Jacques BARTOLI



Certifié exécutoire par Monsieur le Président,
Compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture,
Et de sa publication le